



demande de visa pour ma grand mère depuis plusieurs années

Par **Queenchris**, le **28/01/2019** à **08:38**

Bonjour ,

je m'appelle Christelle j'ai 22 ans et je suis étudiante a la fac de nice en deuxième année de droit , je viens vous poser une question très importante pour ma famille et moi , cela fait plusieurs années (7 ans) que ma famille souhaite faire venir ma grand mere en france pour des vacances en général afin qu'elle puisse voir comment nous vivons en france tout en sachant que cela fait 21 ans que nous sommes partis du Cameroun suite a l'affectation de mon père en France , nous sommes aussi de nationalité française , ma grand mère qui est la mère de ma maman n'a jamais eu le droit de venir en France , elle n'a pas d'autre enfant que ma mère et se retrouve a chaque fois pour les fetes et grand événements seul , on a voulu la faire venir durant les fetes mais cela a échoué pour motif que mes parents n'ont pas assez de ressources en france ce qui est vraiment n'importe quoi , on a sa seule famille et on nous refuse son accès pour des vacances , en juin mon grand frere va se marier on a peur qu'il refuse encore , j'aimerais avoir des conseils car cela fait beaucoup d'années qu'on paye un avocat et on a jamais de résultats , d'autant plus que nous sommes sa seule famille , on cotise et paye des impôts en france on fait tous nos études ici et on ne comprend pas .

Par ailleurs on a eu aussi comme retour le fait que l'état a peur que on en profite pour faire soigner ma grand mère , je trouve cela très irrespectueux de dire cela .

aidez moi et ma famille a trouver une solution qu'elle puisse venir pour une fois en 21 ans nous voir et surtout d'être présente pour le mariage de mon frère , car je n'arrive pas a comprendre comment l'état ne veut pas la faire venir en sachant que nous sommes sa seule famille française .

merci de prendre le temps de me lire .

bien à vous ,

Christelle

Par **jodelariege**, le **28/01/2019** à **10:26**

bonjour vous avez les conditions de visite de votre grand mère ci dessous

il n'y a aucun irrespect à demander au parent hébergeur d'être en capacité de loger son grand parent ,de le nourrir et d'assurer ses soins médicaux (d'ailleurs votre grand mere doit prendre une assurance pour elle meme...) on lit beaucoup de messages de personnes étrangères en situation régulière en France qui ont accueilli un grand parent pour un court séjour et ce grand parent est malheureusement hospitalisé durant ce court séjour ... qui paye l'hopital? le parent en France.....

si votre avocat n'arrive pas à faire venir votre grand mere c'est quelle ne remplit pas les conditions ci dessous

<https://www.service-public.fr/particuliers/vosdroits/F2191>

Par **youris**, le **28/01/2019** à **10:30**

bonjour,

il existe une commission de recours contre les refus de visa.

le principe est qu'une fois en france, votre grand mère ne doit pas être à la charge de la france surtout en matière de couverture maladie; le consulat et c'est fréquent craint que votre grand-mère ne retourne pas dans son pays à l'expiration de son visa.

il existe des visas longs séjour pour ascendant à charge d'un français.

mais il faut effectivement fournir un certain nombre de justificatifs notamment:

" - Justificatifs de ressources du demandeur : justificatifs professionnels (patente, bulletins de salaire des trois derniers mois) ou bulletins de pension des trois derniers mois pour les retraités + relevés de compte bancaire des trois derniers mois.

- Justificatifs d'entretien par le descendant français ou son conjoint : preuve des transferts d'argent.

- Justificatifs des ressources de l'accueillant : bulletins de salaire des trois derniers mois + dernier

- avis d'imposition sur le revenu recto-verso ; informations sur la composition de la famille et les

charges familiales du descendant.

- Justificatif des dispositions prises pour l'hébergement et la couverture médicale de l'ascendant

durant le séjour en France."

salutations

Par **Queenchris**, le **28/01/2019** à **10:35**

bonjour ,

merci beaucoup de votre réponse,

bonne journée

christelle